

Annulation d'une inscription pour un camp de vacances ou pour l'accueil extrascolaire organisé pendant les vacances de Pâques pour lutter contre la propagation du coronavirus

À QUOI SERT CE DOCUMENT ?

Le travailleur a le droit de demander des allocations de chômage temporaire corona pour la garde d'un enfant mineur avec lequel il cohabite et qui, en raison d'une mesure prise par le gouvernement et visant à lutter contre la propagation du coronavirus, ne peut pas aller à un camp de vacances ou un accueil organisé lors des vacances de Pâques parce que le camp ou l'accueil ne peut pas avoir lieu ou qu'il y a une limitation du nombre d'enfants admis pour ce camp ou cet accueil.

Le travailleur doit en informer immédiatement son employeur en lui remettant ce document. L'employeur doit garder ce document à la disposition des services de l'ONEM.

Le travailleur a droit à des allocations de chômage temporaire pour force majeure corona pour la période concernée par ce document, pour autant qu'il remplisse les conditions. Le travailleur doit éventuellement introduire une demande d'allocations de chômage temporaire. Pour ce faire, il est préférable qu'il prenne contact avec son organisme de paiement ou qu'il lise la feuille info T2 disponible sur le site www.onem.be.

Attention : Plusieurs personnes peuvent faire usage de ce droit mais pas simultanément (par exemple, l'enfant a été inscrit à un camp du lundi au vendredi : le parent A peut faire usage de ce droit du lundi au mercredi, le parent B le jeudi et le vendredi).

PARTIE A – À compléter par l'organisateur du camp de vacances ou de l'accueil organisé

RUBRIQUE 1 – Données relatives à l'organisateur

Cochez la case qui convient et complétez les données.

Nom:

Adresse :

Personne de contact :

Numéro de téléphone :

E-mail :

Nom de l'enfant pour lequel l'attestation est délivrée :

numéro NISS de l'enfant ____ / ____ - ____

L'enfant était déjà inscrit le 18 mars 2021 au plus tard (Cochez la case qui convient) : oui non

RUBRIQUE 2 – Motif pour lequel l'enfant ne peut pas venir au camp de vacances ou à l'accueil organisé

Cochez la case qui convient et complétez les données si nécessaire

- Le camp de vacances ou l'accueil est annulée entièrement
- L'enfant ne peut pas venir au camp de vacances ou à l'accueil en raison de la limitation du nombre d'enfants admis
- Autre motif :

RUBRIQUE 3 – Période dans laquelle l'enfant ne peut pas venir au camp de vacances ou à l'accueil organisé

Je certifie que l'enfant était inscrit pour le camp de vacances ou pour l'accueil

Cochez la case qui convient et complétez les données :

du ____ / ____ / _____ au ____ / ____ / _____ inclus.

Les jours suivants (si l'enfant était seulement inscrit pour certains jours) :

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : ____ / ____ / _____

Signature du responsable

Cachet

PARTIE B – À compléter par le travailleur

Je, soussigné(e),(nom et prénom),

Numéro NISS ____ / ____ - ____ (votre numéro NISS figure au verso de votre carte d'identité)

déclare cohabiter (*) avec l'enfant mentionné ci-dessus et demande congé à mon employeur pour la garde de cet enfant

pour la période du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ inclus.

pour les jours suivants :
.....
.....

(*) L'on entend également par là la situation de l'hébergement alterné. Le congé peut uniquement être demandé pour les jours durant lesquels le travailleur cohabite effectivement avec l'enfant.

Êtes-vous le seul cohabitant de l'enfant qui fait usage de ce droit pour la même période **ou jours?**

OUI NON

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Date : ____ / ____ / ____

Signature du travailleur